

PATRIMOINE, ÉPARGNE ET RETRAITE AU CŒUR DE L'ÉGALITÉ CHIMÉRIQUE ENTRE HOMMES ET FEMMES

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE
AOÛT 2022

EXISTE-T-IL UNE APPROCHE FÉMININE DE L'ÉPARGNE ?	2
Pourquoi les femmes épargnent ?	2
Les femmes, des épargnantes prudentes	3
Une capacité d'épargne plus faible chez les femmes	5
Des inégalités patrimoniales en lien avec l'évolution des formes d'union	6
DONATION ET HÉRITAGE, UN AUTRE FACTEUR D'INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES ?	7
RETRAITE, L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME ENCORE À CONSTRUIRE	10
La retraite un sujet d'inquiétude majeur pour les femmes	10
Réforme des retraites : les femmes aspirent à une plus grande équité mais sont réfractaires aux mesures d'âge	10
Près d'une femme sur deux épargne pour sa retraite	12

PATRIMOINE, ÉPARGNE ET RETRAITE AU CŒUR DE L'ÉGALITÉ CHIMÉRIQUE ENTRE HOMMES ET FEMMES

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes donnent lieu à un suivi assez fin de la part des pouvoirs publics et des différentes associations engagées sur ce terrain. En revanche, en matière de patrimoine et de détention d'actifs, les travaux axés sont plus rares. Le patrimoine renvoie à l'idée du ménage et est peu étudié sous l'angle homme/femme. Néanmoins, il convient de citer, sur ce sujet, l'étude de Carole Bonnet, Alice Keogh et Benoît Rapport ([Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France ?](#) publiée en 2014) ou plus récemment, l'article [Individualisation du patrimoine au sein des couples : quels enjeux pour la fiscalité ?](#) publié par Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq en 2019 dans la Revue de l'OFCE, ainsi que [Le Genre du capital](#) de Céline Bessière et Sybille Gollac (publié à La Découverte en 2020). Tous ces travaux soulignent l'importance des écarts patrimoniaux entre hommes et femmes. Si, en matière d'égalité salariale, des progrès notables ont été réalisés, les écarts se sont accrus au niveau du patrimoine. Estimé à 7 000 euros en 1998, l'écart moyen de patrimoine entre les hommes et les femmes s'établirait à 24 500 euros en 2015.

EXISTE-T-IL UNE APPROCHE FÉMININE DE L'ÉPARGNE ?

L'émancipation financière des femmes est, en France, récente. Il a fallu attendre 1965 pour que les femmes puissent avoir le droit d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. Deux ans après, en 1967, les pouvoirs publics ont levé l'interdiction pour les femmes d'accéder à la Bourse de Paris, soit 24 ans après que leurs homologues américaines ont eu accès à la Bourse de New York. Les

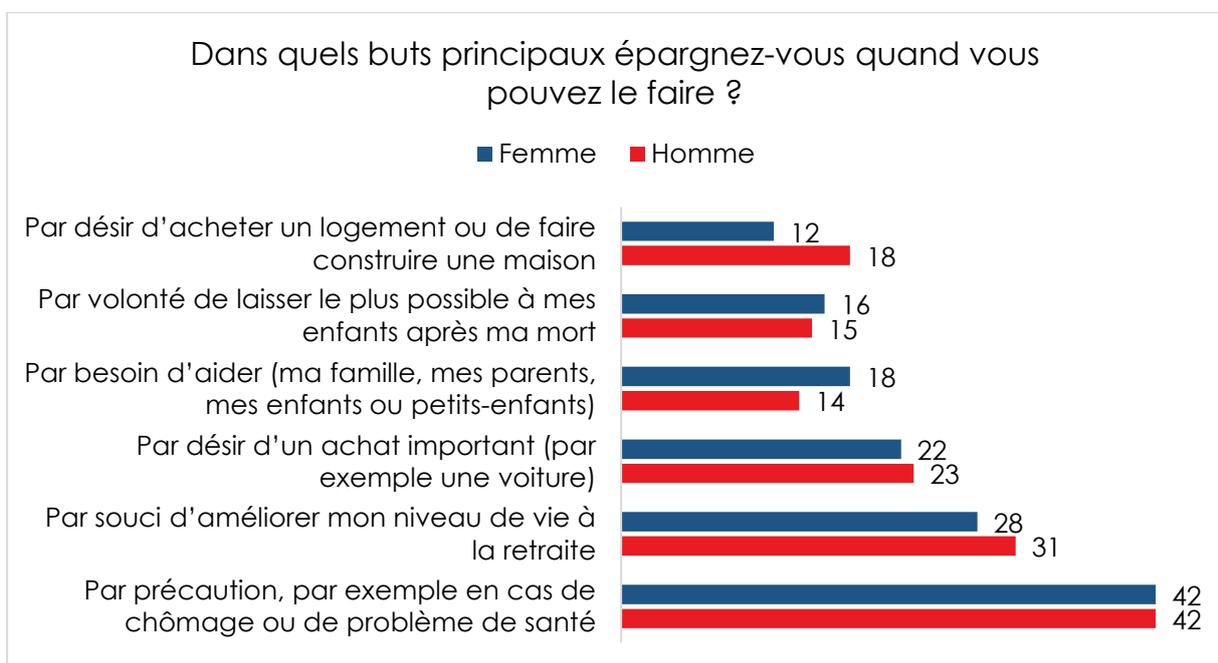
travaux de Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Coupe-Soubeyran et Antoine Rebérioux ([Vers un nouveau genre de finance ?](#)) publiés en 2019 ont cherché à déterminer comment les femmes ont fait leur place dans le domaine de la finance et s'il existe une perception féminine de l'épargne.

POURQUOI LES FEMMES ÉPARGNENT ?

Les femmes partagent avec les hommes le désir de se protéger des aléas de la vie et font de l'épargne de précaution le but premier du

renoncement à consommer. Ce but étant cité par 42 % des sondés tous sexes confondus. La retraite, citée par 28 % des femmes et 31 % des hommes, arrive en deuxième position. Chez les femmes, la retraite devance, par ordre d'importance, le désir de réaliser un achat important (22 %), le besoin d'aider un proche (18 %), la volonté de préparer sa succession (16 %) ou

encore le désir d'acheter ou de faire construire un logement (12 %). Il convient de noter que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à déclarer épargner en vue d'aider un proche (respectivement 18 et 14 % de citations) quand, à l'inverse, l'acquisition d'un bien immobilier est citée par 12 % des femmes et 18 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

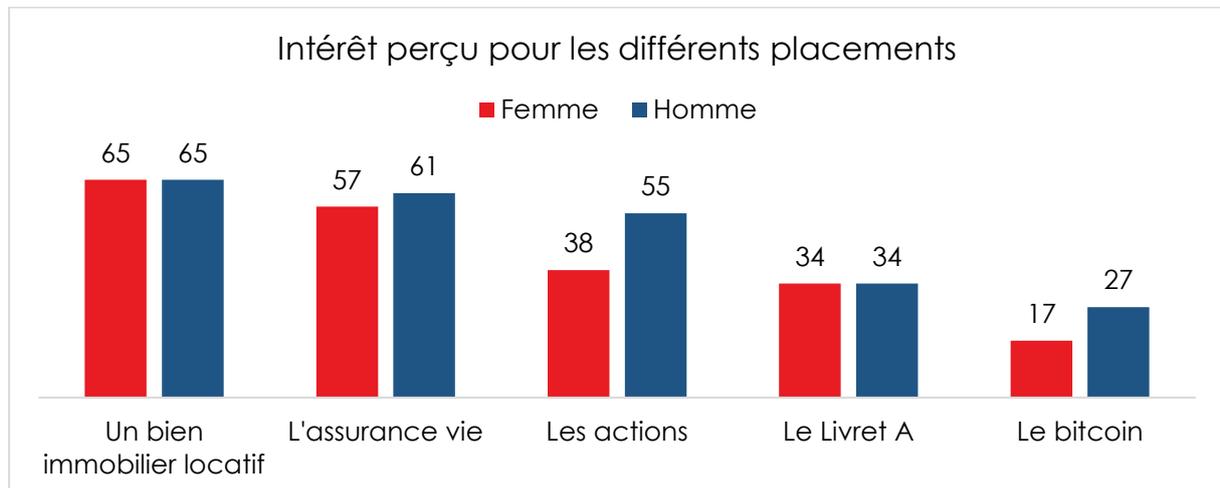
LES FEMMES, DES ÉPARGNANTES PRUDENTES

Les travaux de l'INSEE (l'enquête Patrimoine et Préférences vis-à-vis du Temps et du Risque - Pater) et de la Réserve fédérale américaine confirment l'idée répandue selon laquelle les femmes ont une plus grande aversion à l'égard du risque que les hommes.

Les enquêtes menées par le Cercle de l'Épargne/Amphitéa confortent cette approche plus prudente des femmes en matière d'épargne. La pierre, valeur-refuge est ainsi préférée aux placements financiers. L'assurance vie, premier placement financier (en encours et en citations) vient ensuite. Elle est suivie des actions puis du Livret A, le bitcoin. Si l'immobilier locatif séduit autant de femmes que d'hommes

(65 % de citations chacun), des écarts importants sont à noter sur les autres placements, et en particulier les actions (citées par 38 % des

femmes et 55 % des hommes) et le bitcoin (cité par 17 % des femmes et 27 % des hommes).

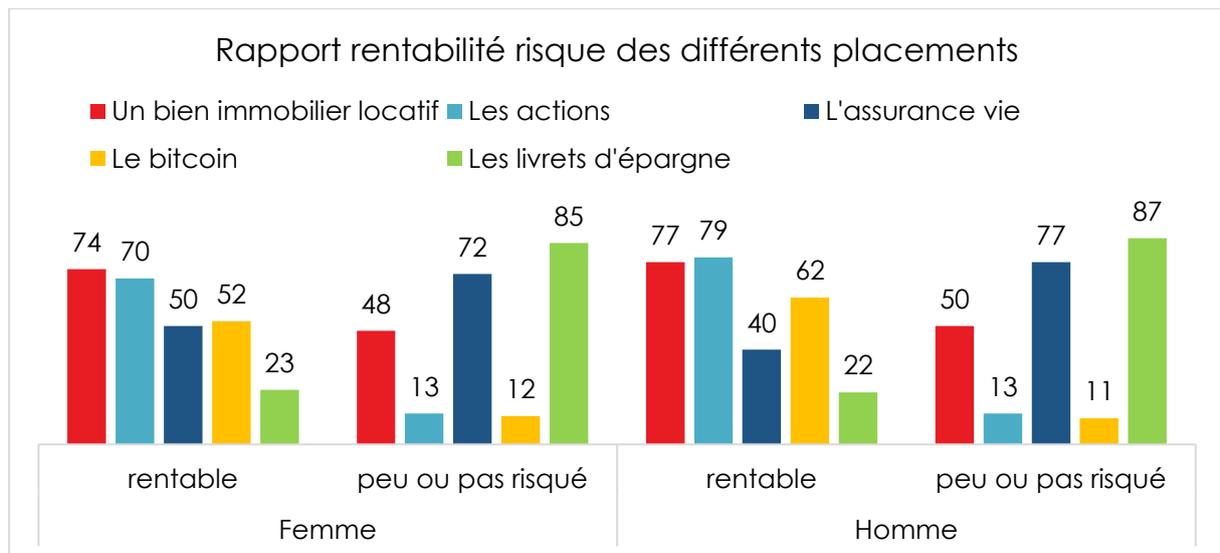


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

L'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa est ainsi en phase avec les travaux menés par l'INSEE en France et par la Fed aux États-Unis. Selon l'enquête Pater de l'INSEE réalisée en cinq vagues, de 1998 à 2011, 50 % des femmes se déclarent prudentes au niveau financier contre 42 % des hommes. Aux États-Unis, près de 60 % de femmes indiquent refuser tout risque financier, contre 53 % pour les hommes.

L'étude de la perception du rapport risque/rentabilité dans le cadre de l'enquête 2022 du Cercle de

l'Épargne/Amphitéa souligne le caractère plus « masculin » des placements jugés plus risqués. Ainsi, les actions sont considérées comme rentables par 79 % d'entre eux contre 70 % des femmes quand le bitcoin est perçu comme rentable par 62 % des hommes et 52 % des femmes. À l'inverse, l'assurance vie qui offre avec le fonds euro, une garantie du capital, est considérée comme rentable par une femme sur deux contre seulement 40 % des hommes. Les femmes partagent en revanche avec les hommes leur jugement relatif au degré de risque associé à chaque placement.

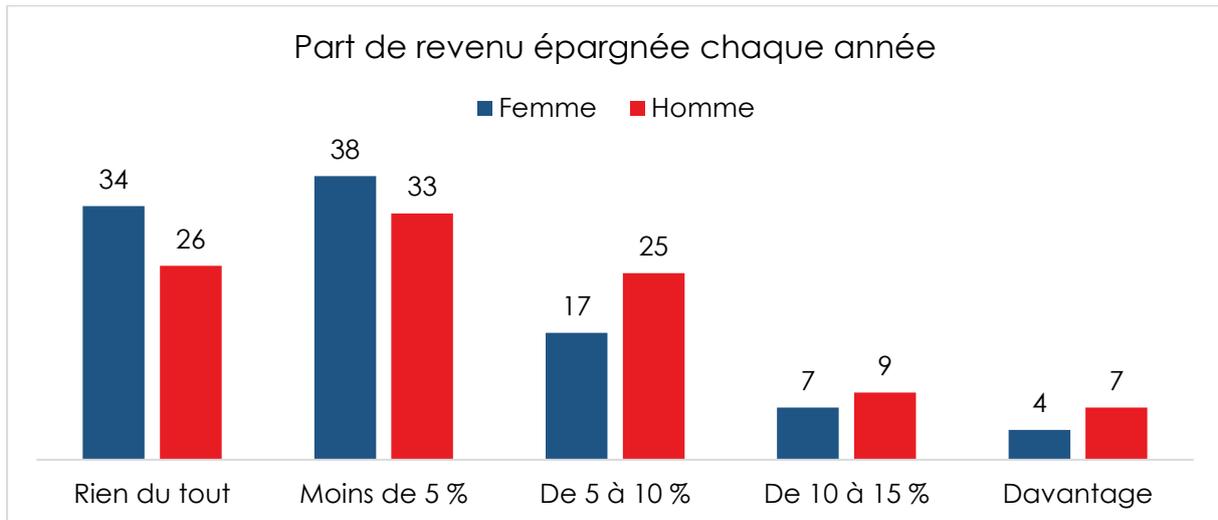


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

L'aversion plus élevée au risque est-elle dictée par la tradition, la formation, ou la nécessité d'assurer le quotidien du foyer ? Certaines études mettent en avant que les femmes auraient une moins bonne culture financière que les hommes. Plus pessimistes sur l'avenir, elles privilégieraient des produits de court terme. Les travaux précités de Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Couppey-Soubeyran et Antoine Rebérioux mettent ainsi en évidence le fait que les femmes sont plus nombreuses à estimer que leur culture financière est faible ou très faible (56 % pour les femmes contre 52 % pour les hommes). Seul un tiers d'entre elles s'estime, par ailleurs, en capacité d'évaluer la rentabilité et le risque de leurs placements. Ainsi les femmes s'aventureraient moins que les hommes dans les produits qu'elles ne comprennent pas. *A contrario*, les hommes auraient tendance à surestimer leurs compétences en matière financière.

UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE PLUS FAIBLE CHEZ LES FEMMES

Un peu plus d'une femme sur trois (34 % exactement) n'épargne pas du tout, quand 26 % des hommes sont dans ce cas. Les femmes indiquent épargner une part plus faible de leurs revenus que les hommes. 38 % épargnent moins de 5 % de leurs revenus annuels (contre 33 % des hommes). La proportion de femmes en mesure de mettre davantage s'effrite ensuite. Elle tombe à 17 % pour celles déclarant placer entre 5 et 10 % de leurs revenus (contre 25 % des hommes) puis à 7 % pour la tranche supérieure (10 à 15 % des revenus annuels). Seulement 4 % des femmes déclarent épargner plus de 15 % de leurs revenus annuels contre 7 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Si les femmes ont désormais un niveau scolaire supérieur à celui des garçons (53 % des femmes âgées de 25 à 34 ans possèdent, en 2020, un diplôme du supérieur contre 46 % des hommes de cette classe d'âge), elles demeurent désavantagées au niveau salarial. Ces écarts s'expliquent, en partie, par les filières choisies par les jeunes diplômées (tels que le domaine médico-social, la santé, ou bien les cursus en lettres et sciences humaines, des secteurs moins rémunérateurs) et par le fait que les femmes assument davantage le poids de la conciliation vie familiale/vie professionnelle que les hommes (interruption de carrières, recours accru au temps partiel, etc.). Ces écarts, s'ils tendent à se réduire, restent importants et ne sont pas sans conséquence sur la capacité des femmes à épargner.

DES INÉGALITÉS PATRIMONIALES EN LIEN AVEC L'ÉVOLUTION DES FORMES D'UNION

Sibylle Gollac, chercheuse au CNRS, et Céline Bessière, professeure de sociologie à l'Université Paris-Dauphine (Université PSL) ont également mis en évidence que les écarts hommes/femmes avaient tendance à s'accroître dès lors que les femmes se mettaient en couple. Ainsi selon Sibylle Gollac « l'écart de revenus moyens entre hommes et femmes est de 25 % en général, mais il passe à 9 % entre célibataires et à 42 % dans les couples de sexes différents ».

Si auparavant, le régime de la communauté légale réduite aux acquêts qui conduisait à une mise en commun des biens du couple était le plus répandu, Marion Leturcq relève que « les jeunes couples optent souvent pour la séparation de biens ou fondent une

famille en se pacsant ou en restant en union libre ». La proportion de couples qui optent pour la séparation de biens aurait ainsi doublé entre 1998 et 2015, passant de 6 % à 12 %, tous types d'unions confondus. Cette croissance du recours à l'union libre ou la séparation de biens doit notamment être mise en relation avec le recul de l'âge de l'union. Les unions intervenant plus tard, les écarts de patrimoine détenu au moment de la rencontre du couple sont plus importants, et tendent à favoriser les hommes.

Cette évolution n'est évidemment pas sans incidence sur la constitution de patrimoine tout au long de la vie. La séparation du patrimoine responsabilise les membres du couple mais peut affaiblir celui dont l'apport initial et les revenus sont moindres.

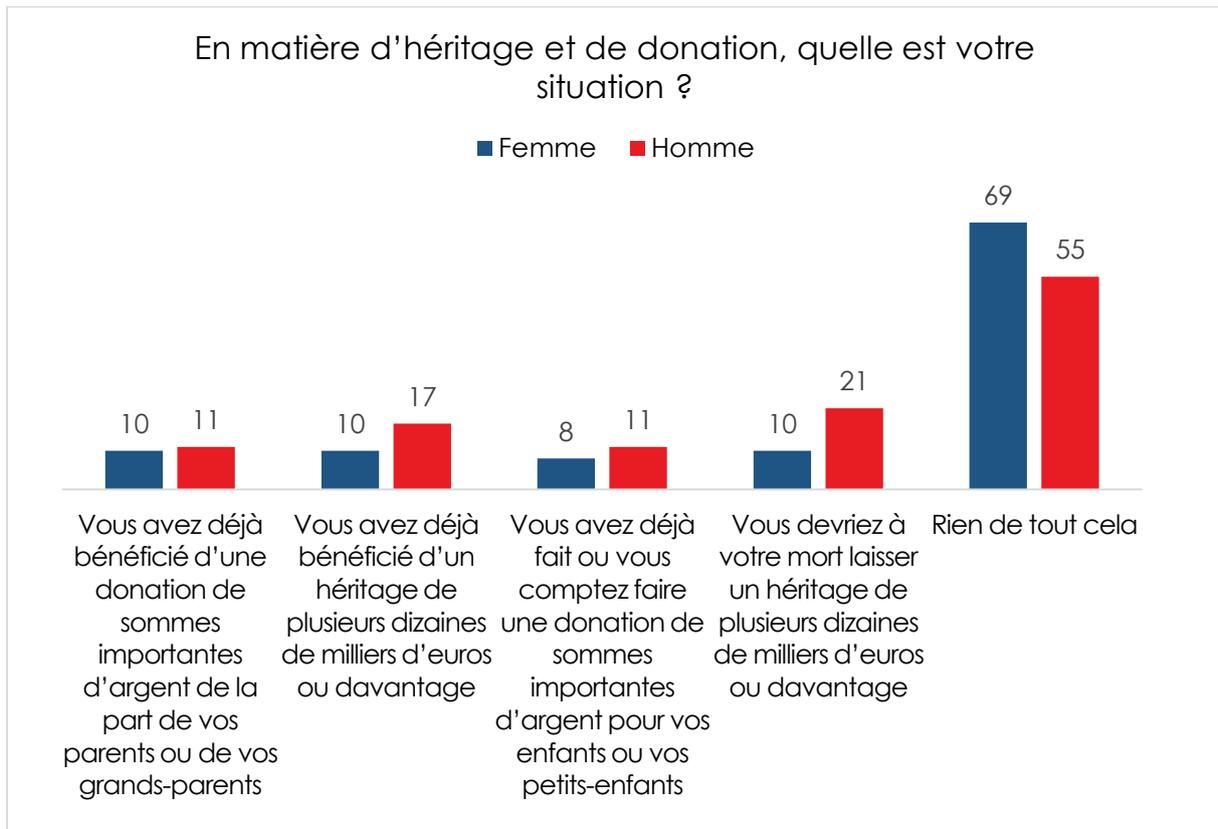
DONATION ET HÉRITAGE, UN AUTRE FACTEUR D'INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES ?

La répartition de l'héritage contribuerait à accroître les inégalités patrimoniales entre hommes et femmes. Selon les sociologues Sibylle Gollac et Céline

Bessière, les biens structurants tels que les maisons de famille et les entreprises seraient, selon elles, davantage transmis aux fils (et aux aînés en particulier) quand les filles recevraient plus souvent que les garçons des sommes d'argent. Rappelant qu'il appartient au notaire de rééquilibrer le partage entre les héritiers, Sibylle Gollac observe qu'« *il est possible de sous-évaluer un bien immobilier ou professionnel* ».

Les fils bénéficieraient aussi davantage de donations anticipées que les filles, ce qui leur permet d'accumuler plus rapidement du patrimoine. D'autant qu'ils seraient, selon les deux sociologues, aidés financièrement plus régulièrement que leurs sœurs.

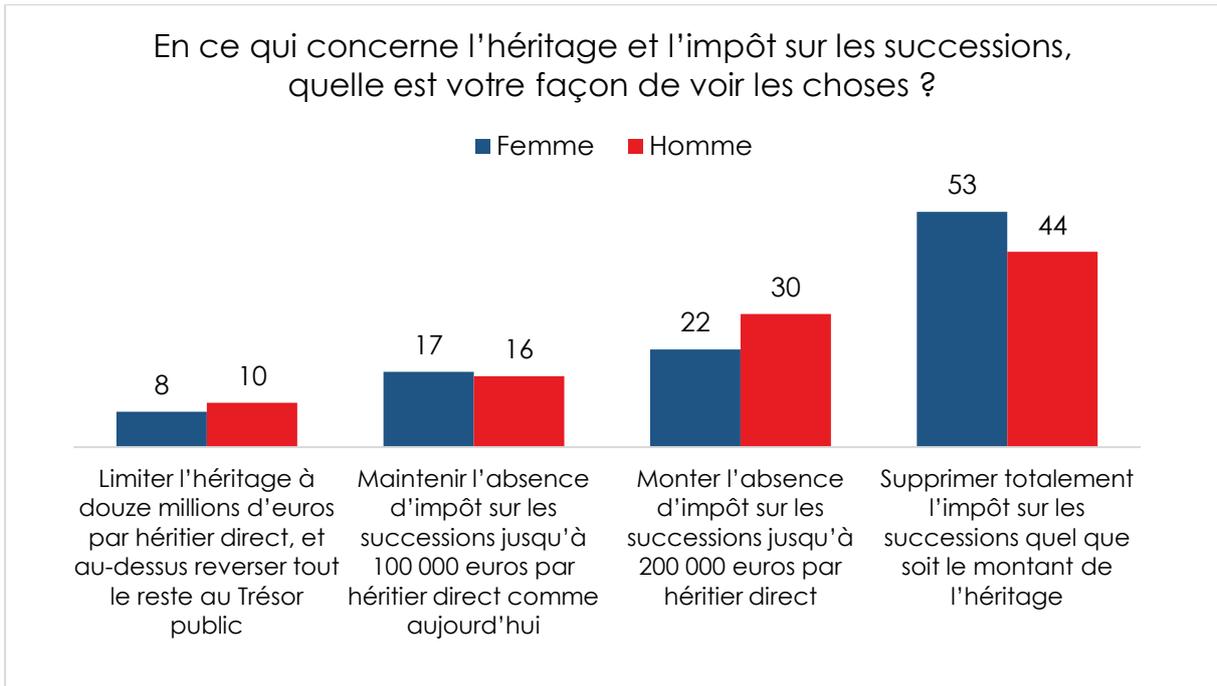
Ces pratiques pourraient expliquer les écarts/hommes femmes en matière de donation et d'héritage mis en avant dans l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa menée en février dernier. Près de sept femmes sur dix déclarent, dans ce sondage, n'avoir jamais bénéficié d'un héritage ou d'une donation ni d'envisager en bénéficiaire ou en faire bénéficiaire des proches à l'avenir contre 55 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Tout en étant moins nombreuses à considérer qu'elles seront en capacité de laisser à leur mort un héritage important à leurs descendants que les hommes (11 points de moins que les hommes),

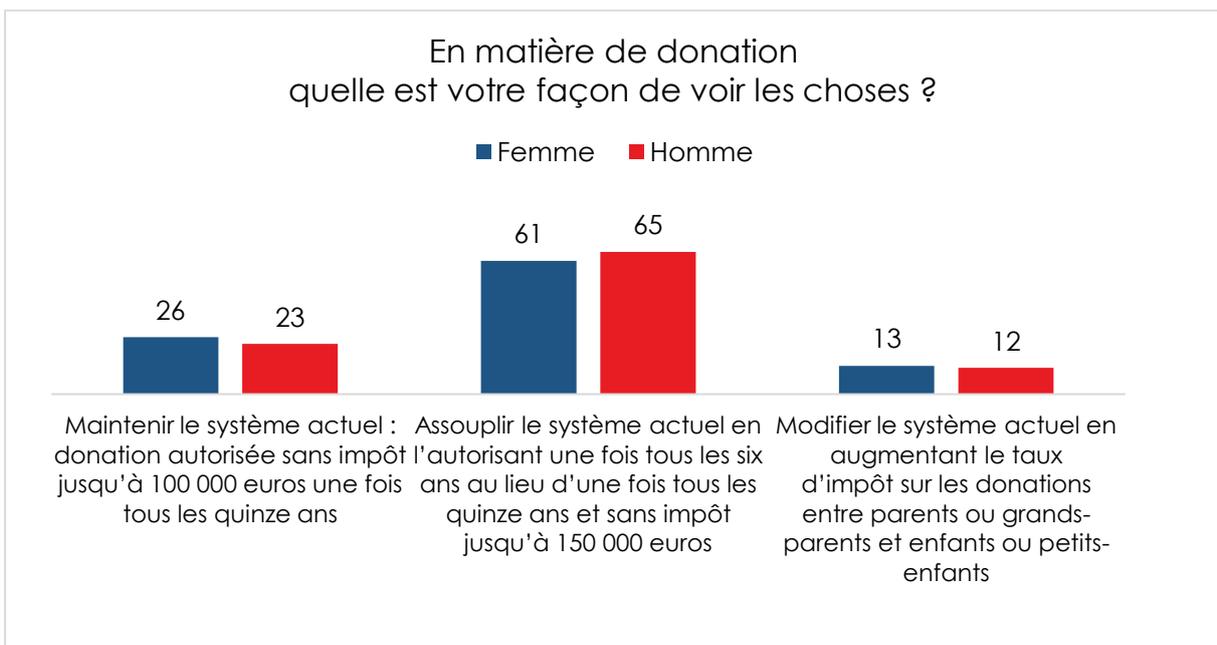
les femmes sont majoritairement (53 %) favorables à une suppression totale de l'impôt sur les successions quel que soit le montant de l'héritage (9 points de plus que les hommes).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Elles partagent par ailleurs avec les hommes le souci d'assouplir le dispositif en vigueur en matière de succession. 61 % des femmes et 65 % des hommes se déclarent

favorables à l'introduction d'un dispositif autorisant des donations tous les 6 ans sans impôt jusqu'à 150 000 euros.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

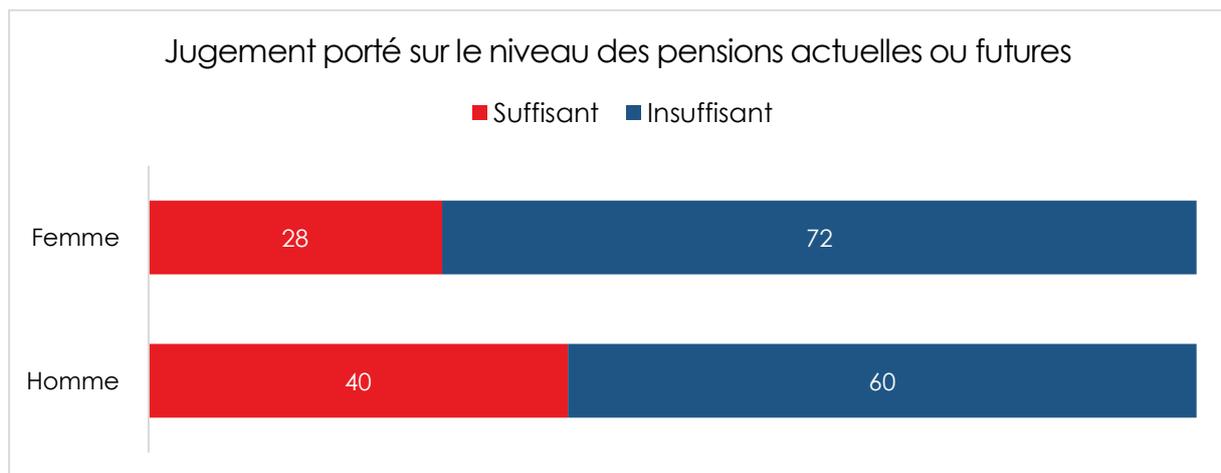
RETRAITE, L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME ENCORE À CONSTRUIRE

Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses, au fil des générations, à avoir participé au marché du travail. Pour autant, le montant de la pension moyenne des femmes demeure inférieur de 40 % à celui des hommes. Après prise en compte des pensions de réversion, dont les femmes bénéficient en majorité, les écarts se réduisent un peu (à 28 %),

soit respectivement 1 401 euros par mois et 1 955 euros par mois en 2020.

LA RETRAITE UN SUJET D'INQUIÉTUDE MAJEUR POUR LES FEMMES

Année après année, les enquêtes du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa mettent en exergue le fait que les femmes sont davantage préoccupées que les hommes par leur capacité à vivre correctement une fois à la retraite. En 2022, seules 28 % des femmes estiment que le niveau des pensions actuelles ou futures est/sera suffisant contre 40 % des hommes.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

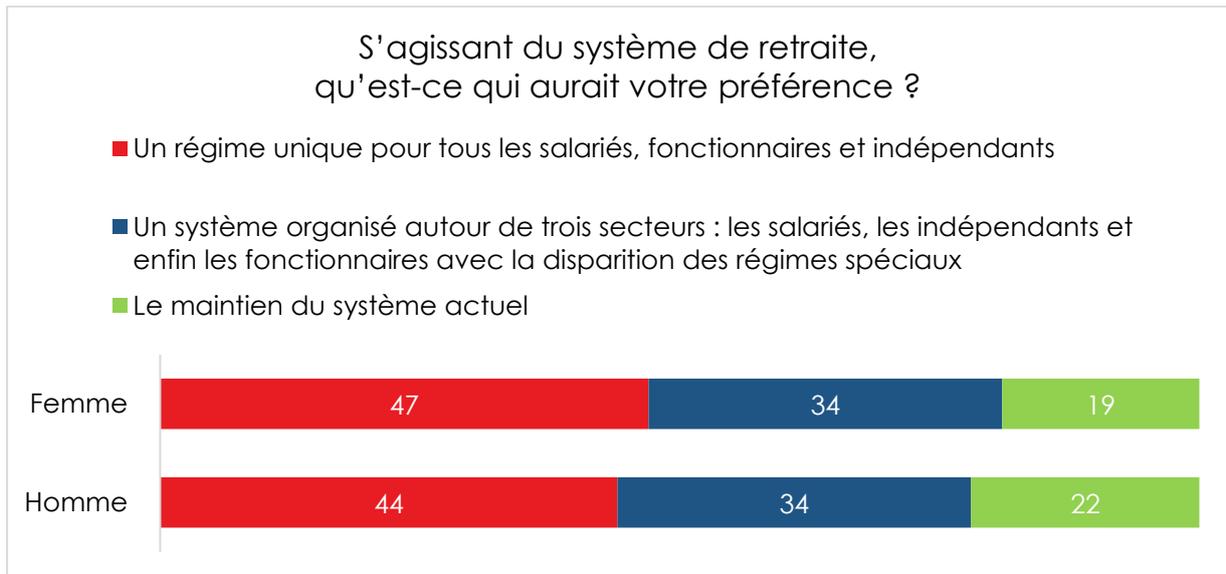
RÉFORME DES RETRAITES : LES FEMMES ASPIRENT À UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ MAIS SONT RÉFRACAIRES AUX MESURES D'ÂGE

Dans l'édition 2018 de l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa, les femmes considéraient que le système actuel de retraite est injuste (80 % de citations) et inefficace (86 %) pour fournir un revenu correct

à la retraite et appelaient au « big-bang » des retraites. Quatre ans après, les femmes restent, majoritairement favorables à la mise en place d'un régime unique de retraite, fusionnant tous les systèmes existants et supprimant les régimes spéciaux. Cette solution est approuvée par 47 % des femmes et 44 % des hommes. Elle devance nettement l'émergence d'un

système organisé autour de trois secteurs (régime salariés, travailleurs indépendants et fonctionnaires) citée par 34 % des sondés tous sexes confondus. Le statu quo rejeté tant

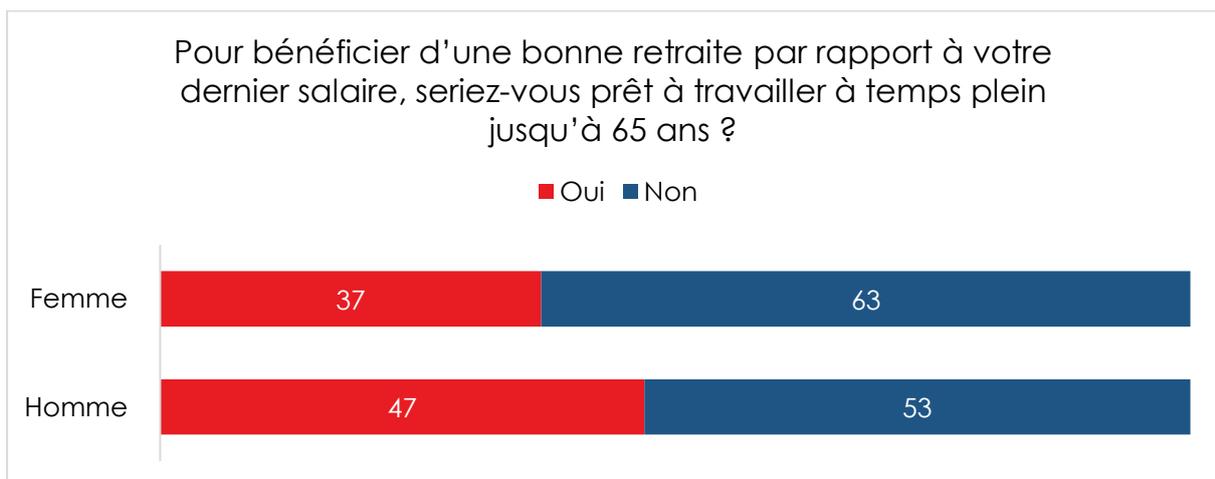
par les femmes que par les hommes est encore moins bien perçu par les premières qui ne sont que 19 % à envisager cette option (contre 22 % des hommes).



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Elles sont, en revanche, moins enclines que les hommes à reporter leur départ à la retraite pour bénéficier d'une meilleure pension.

Seules 37 % de femmes seraient prêtes à le faire contre près d'un homme sur deux (47 %).

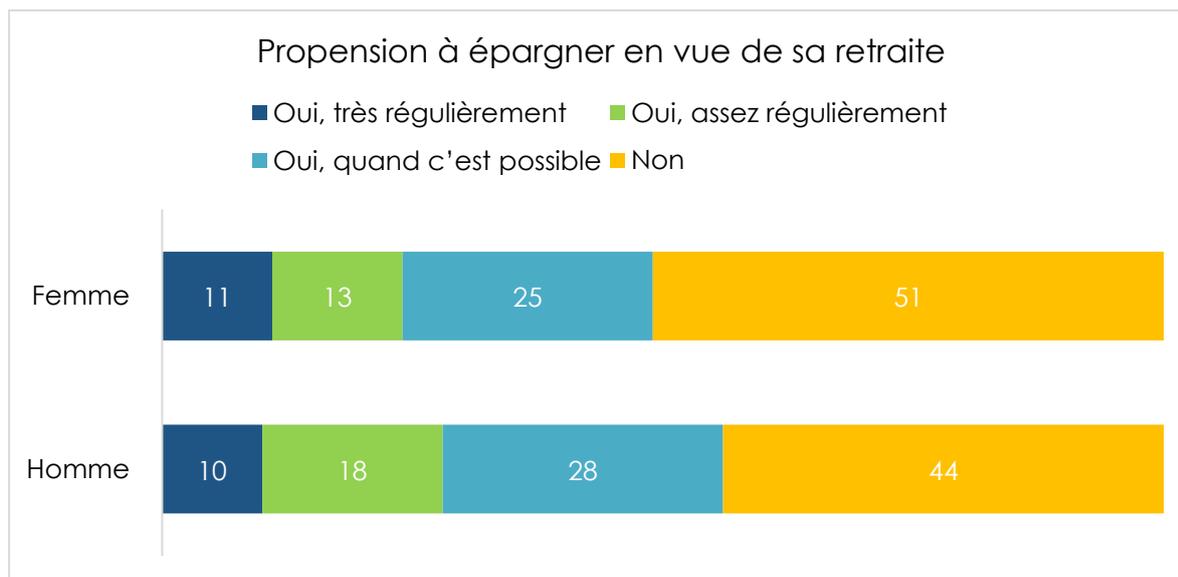


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Cette opposition est liée au fait qu'elles liquident déjà plus tardivement que les hommes leurs droits à pension. L'édition 2022 du Panorama annuel de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) « Les retraités et les retraites » met ainsi en évidence que les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne 7 mois après les hommes en 2020. L'âge de départ à la retraite des femmes serait ainsi de 62 ans et 7 mois en moyenne pour les femmes, contre 62 ans pour les hommes.

PRÈS D'UNE FEMME SUR DEUX ÉPARGNE POUR SA RETRAITE

En février 2022, près d'une femme sur deux déclare épargner en vue de sa retraite (49 %) quand 56 % des hommes sont dans ce cas. Cette moindre pratique de l'épargne en vue de la retraite est fort logiquement liée aux écarts de revenus précédemment évoqués. Faute de moyens suffisants, les femmes privilégient l'épargne de précaution pour répondre à des besoins de court terme.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/IFOP/CECOP

Il convient néanmoins de noter la propension à épargner pour préparer sa retraite après avoir reculé de 9 points entre février 2020 et septembre 2021 (passant, en moyenne pour l'ensemble de la population de 53 % à 44 %), en lien avec la crise covid, a repris 8 points

en quelques mois. Le rebond du nombre d'épargnants en vue de la retraite est notable tant chez les femmes qui ont ainsi gagné 10 points entre septembre 2021 et février 2022 que chez les hommes (+7 points). L'amélioration de la situation sur le plan sanitaire a sans

nul doute contribué à remettre la problématique de la retraite au premier plan des préoccupations des Français et en particulier des Françaises. Ainsi, la proportion de

femmes déclarant, en 2022, le faire très régulièrement dépasse légèrement celles des hommes (respectivement 11 % et 10 %).

* * *

L'égalité entre les hommes et les femmes en matière de salaire et de pension demeure un objectif à réaliser. Pour le patrimoine, la marche vers la parité est encore plus difficile à franchir car celui-ci est une photographie des pratiques passées. Si le capital se décline au masculin, cela est avant tout lié aux traditions, au fait que peu de femmes accédaient à la direction des entreprises familiales et que les biens immobiliers étaient acquis par les hommes. Trop souvent, il est répété que les femmes s'investiraient peu dans la gestion patrimoniale des ménages. Cette situation est avant tout un rapport de forces amené à évoluer. Les études comportementalistes soulignent que les femmes seraient moins enclines aux risques mais sans pour autant que cela nuise fondamentalement à la rentabilité. L'accompagnement de ces dernières à travers la mise en place de solutions adaptées à leur situation et à leurs besoins constitue un défi de taille. L'enjeu étant de mieux valoriser leur patrimoine afin de leur permettre à la fois de répondre à leur désir de protection, de préparer leur retraite, faire face au risque de se trouver un jour en situation de dépendance et anticiper leur succession.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercledelepargne.fr